

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE  
ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE 3<sup>ème</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

**COMPTE RENDU DU JURY**

**Statistiques sur les candidats inscrits, présents, admissibles et admis.**

Session	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats admis	BARRES
<b>2023</b>	46 externes	1069 externes	544	141 barre à 17,12	LP :46- LC : 25	LP: 14,17 LC: 13,07
	10 internes	164 internes	67	26 barre à 13,12	LP : 10- LC : 1	LP : 12,42 LC : 12,03

**Épreuves écrites :**

**I) La note de synthèse**

**A) Sur la forme**

De nombreux candidats n'ont pas compris la méthodologie de la note de synthèse. Plusieurs copies ne contiennent pas un plan clair et structuré en deux parties, deux sous-parties et des phrases de transition entre ces dernières. Quelques copies ne comportent aucun plan apparent, ce qui rend la lecture difficile. Le plan suggéré n'est parfois pas suivi. Il a pu être constaté que les consignes ne sont pas toujours respectées (utilisation de différentes couleurs de stylo).

L'introduction est souvent incomplète et ne définit pas de manière synthétique et précise les principaux éléments attendus dans la commande. En ce qui concerne la conclusion, le candidat ne clôture pas la note avec une réponse neutre ainsi qu'une ouverture pour élargir le sujet. Dans quelques rares cas, des candidats affichent une prise de position politique et subjective dans le devoir, ce qui est contraire à l'essence même d'une note administrative.

Le niveau d'orthographe est très insuffisant. Très peu de candidats ont obtenu tous les points sur ce critère. À la fin de l'épreuve, le candidat doit prendre le temps de relire sa copie pour corriger les éventuelles fautes d'orthographe et de syntaxe.

**B) Sur le fond**

Le niveau des candidats est très inégal, avec certaines copies qui sont inachevées ou qui se limitent à résumer les documents sans démontrer une réelle capacité d'analyse et de compréhension du sujet. Dans une note de synthèse, le candidat doit démontrer non seulement qu'il a compris les principaux éléments attendus dans la commande mais aussi sa capacité à fournir une réponse argumentée et objective.

Certaines notes de synthèse ne sont ni exhaustives, ni synthétiques : le candidat ne développe en effet que très partiellement les principaux éléments attendus. Un nombre significatif de candidats n'a pas été capable

d'étayer pleinement les éléments suivants : les objectifs, la législation et les impacts positifs et négatifs. Lors de la phase de lecture et de rédaction du projet de réponse à la commande, le candidat doit s'attacher à rédiger une note claire, complète et synthétique.

*A contrario*, quelques candidats ont rédigé une note exhaustive et synthétique : ils ont en effet identifié les principaux éléments attendus pour répondre à la commande. On note toutefois que la quasi-totalité des candidats n'ont pas su développer pleinement tous les aspects essentiels du sujet, faute de temps. Le candidat doit bien faire attention à la gestion du temps pour rédiger et relire la note dans le délai imparti.

## **II) QRC questions de droit public et sur le code de la route**

### **A) Forme**

De nombreux candidats répondent aux questions de code de la route et de droit public sans aucun formalisme (pas de phrases construites et synthétiques). Le niveau d'orthographe est faible et certaines copies sont illisibles, ce qui complique la correction pour le jury. Le candidat doit être aussi attentif à la formulation des questions pour répondre à la commande.

### **B) Questions sur le code de la route**

La majorité des candidats n'a pas su répondre de manière exhaustive et concise aux cinq questions. Le jury constate que pour certaines d'entre elles, notamment les questions 1 (définir l'arrêt selon le Code de la route), 2 (citez les trois cas d'utilisation obligatoire des feux de détresse énoncés par les articles R416-18 et R416-19 du Code de la route) et 4 (citez les deux principales raisons encadrant l'exception au port de la ceinture de sécurité et donnez uniquement deux exemples pour chacune d'elles.), les réponses sont incomplètes et insuffisamment précises.

De nombreux candidats n'ont pas pris le temps de lire les intitulés des questions. Par conséquent, leurs réponses sont soit partielles, soit hors sujet, soit erronées. Le jury attend des candidats une maîtrise dans ce domaine, nécessaire à l'exercice de leur futur métier d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

### **C) Questions sur le droit public**

Le niveau des connaissances en droit public est globalement faible. De nombreux candidats n'ont pas su répondre aux questions 6 (citez la composition et les modalités de nomination des membres du Conseil constitutionnel), 7 (quelle est la différence entre déconcentration et décentralisation ?) et 9 (citez les quatre principales juridictions administratives françaises).

La majorité des copies fait preuve d'un manque de connaissances basiques en droit public. Les candidats rédigent des réponses qui ne correspondent pas à ce qui est attendu. Cela dénote un manque de préparation et d'investissement dans le concours. Les candidats doivent mettre l'accent sur l'apprentissage des connaissances de base en droit public pour préparer cette épreuve.

## **Épreuve orale :**

### **I) Présentation du parcours professionnel et des motivations des candidats**

D'une durée maximale de cinq minutes, elle doit permettre au candidat de présenter son parcours professionnel et faire part de sa motivation à rejoindre le corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR). La durée de la présentation n'a pas été respectée par de nombreux candidats. Les présentations ont rarement fait ressortir leurs sincères motivations à exercer le métier d'IPCSR.

Plusieurs candidats ont suivi une formation afin de se préparer pour l'oral. Le jury a constaté le manque de naturel et de spontanéité chez plusieurs de ces candidats. Leur présentation, se rapprochant plus d'une récitation standardisée et impersonnelle, avec l'usage de tournures de phrases parfois identiques entre

plusieurs candidats, n'a pas permis aux intéressés de se démarquer et de convaincre suffisamment le jury de leurs motivations personnelles à exercer la fonction d'IPCSR.

Les candidats dont la prestation a davantage conquis le jury ont su sortir de ce formalisme, en se montrant plus naturels, témoignant ainsi de leurs réelles motivations.

## **II) Questions-réponses et mises en situation**

D'une durée de 25 minutes, cette partie de l'épreuve est destinée, à partir de cas concrets et de mises en situation, à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion des candidats, ainsi que leur discernement et leur capacité de décision. Le jury évalue également la motivation du candidat, son intérêt pour le domaine de l'éducation et de la sécurité routière, ses aptitudes relationnelles et sa capacité à exercer les fonctions normalement dévolues aux IPCSR.

Certains candidats ont rencontré des difficultés pour développer leurs réponses et justifier de leur raisonnement, se montrant facilement déstabilisés au fur et à mesure de l'échange avec les membres du jury. Certains candidats n'ont pas su démontrer une assez large ouverture d'esprit, ni une capacité d'adaptation et de prise de recul suffisantes, qui leur permettraient de gérer les situations particulières qu'un IPCSR peut être amené à rencontrer au quotidien.

Si les grands principes déontologiques attendus d'un fonctionnaire sont globalement connus, certains candidats ne sont pas parvenus à les transposer concrètement lors des mises en situation. Et inversement, certains des candidats ayant bien su se positionner dans les mises en situation ne savaient pas nommer les principes qu'ils exposaient. La plupart des candidats ne maîtrise pas l'environnement professionnel d'un IPCSR et son positionnement en tant que fonctionnaire dans l'administration.

## **III) Conseils pour l'épreuve d'admission**

Le jury recommande aux candidats de personnaliser davantage leur présentation et de l'exposer de façon plus naturelle. Il est conseillé de mieux maîtriser la gestion du temps (présentation trop courte ou trop longue), afin de mettre réellement en évidence le parcours professionnel, les compétences acquises et les motivations à exercer le métier d'IPCSR. Le jury conseille d'énoncer leurs motivations de manière plus affirmée et sincère.

En effet, outre un attrait pour le domaine de la sécurité routière et la recherche d'un cadre de travail plus hiérarchisé au sein de la fonction publique, tels qu'énoncés par certains candidats, il serait judicieux d'étayer davantage l'argumentaire qui tendrait à démontrer une motivation concrète à se projeter dans le quotidien d'un IPCSR et à en exercer les missions. Le jury conseille aux candidats de se renseigner sur le métier pour conforter son choix d'être d'IPCSR.

Lors des mises en situation, il est attendu que les candidats démontrent leur potentiel à exercer les fonctions en assumant plus sincèrement leurs positions et en étant capables de faire preuve de discernement. Ils doivent également être en mesure d'appliquer concrètement les principes déontologiques, qu'ils connaissent en théorie (droits et devoirs du fonctionnaire).

\*\*\*\*\*

Malgré un calendrier contraint en terme d'organisation des épreuves, l'équipe de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) a su optimiser l'organisation de la session, qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Les membres du jury tiennent à remercier toute l'équipe de la SDRF pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur réactivité.

Le président du jury  
Erwan HOTIER

